

ARBITRE RÉGIONAL

Domaine de compétence :

Arbitrage des parties en simple et en double à tous les niveaux en championnat par équipes (sauf Pro A et B).

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 qu'une fois par saison sportive.

Arbitre :

Il faut :

- ✓ participer à une session de formation et obtenir au moins 22 points sur 30 à l'UV1,
- ✓ passer une épreuve pratique l'UV2 dans les quinze mois et obtenir au moins 15 points sur 20.

Session de formation :

Caractère obligatoire.

Contenu :

- ✓ Règles du jeu en simple et en double.
- ✓ Matériel de l'arbitre.
- ✓ Pratique à la table (3h).
- ✓ Psychologie de l'arbitrage.
 - ➔ Chaque participant reçoit les "Règles du Jeu".

Durée de la formation :

Un week-end

➤ Samedi de 9h00 à 18h30

➤ Dimanche de 9h15 à 17h30

Dates et lieux :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| ✓ 30 et 31 octobre 2010 | ISBERGUES |
| ✓ 13 et 14 novembre 2010 | TOUFFLERS |
| ✓ 16 et 17 avril 2011 | NEUVILLE EN FERRAIN |
| ✓ 19 et 20 juin 2011 | Pas-de-Calais |

Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par la Ligue aux clubs par courriel environ quatre semaines avant la date du stage :
- ✓ Une fiche de confirmation sera alors envoyée par courriel par le Comité organisateur.

Coût :

- ✓ 82,00 € pour tous les licencié(e)s de la Ligue (*).
(* Les Comités Départementaux (du Nord et du Pas-de-Calais) rembourseront le coût pédagogique (48,00 €) pour ses licenciés dès réception de la fiche de "Demande de remboursement" ; celui-ci est assujéti à l'obtention des UV1 et UV2.
- ✓ Paiement lors de l'inscription.
- ✓ Aucun remboursement en cas de défection.

Activité par saison :

- ✓ Quatre prestations de six parties.

Recyclage :

- ✓ Fréquence : tous les trois ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.